

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 25 octobre 2024

N° CS2024-50
PROJET
D'AGGLOMERATION N°5
: ARRÊT DE LA LISTE
DES MESURES DU PA5
(2028-2032)
SOLLICITANT UN
COFINANCEMENT DE
LA CONFEDERATION
SUISSE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Annick GROSROYAT - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Christophe SONGEON - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Carole VINCENT - M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT - Mme Catherine BRUN

• Délégués suppléants :

M. Jacques DUBOUT suppléant de Mme Aurélie CHARILLON - M. Christian AEBISCHER suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Marc MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT - M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Patrice DUNAND donne procuration à Mme Christine DUPENLOUP - M. Benjamin VIBERT donne procuration à Mme Catherine BRUN

• Délégués excusés :

Mme Aurélie CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Hubert BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER - M. Claude MANILLIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - Mme

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 02

Chrystelle BEURRIER - M. Michel MERMIN - M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - M. Benjamin VIBERT- M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

PROJET D'AGGLOMERATION N°5 : ARRÊT DE LA LISTE DES MESURES DU PA5 (2028-2032) SOLLICITANT UN COFINANCEMENT DE LA CONFEDERATION SUISSE

Le travail d'élaboration du 5^{ème} Projet d'agglomération (PA) pour le Grand Genève a débuté au cours de l'année 2023 et a abouti, en juin 2024, au recensement d'un peu moins de 200 mesures candidates à un cofinancement fédéral pour l'ensemble du Grand Genève, pour un volume financier inédit de 1.6 milliards de francs suisses (CHF).

Les mesures sollicitant un cofinancement de la Confédération suisse (mesures A5) à hauteur de 35 à 40%, devront débiter les travaux entre le 1^{er} janvier 2028 et le 31 décembre 2032.

Au regard de l'expérience passée sur le PA4 et en comparaison avec le volume financier déposé pour cette génération de PA (876 MCHF pour les mesures co-financées et non-co-financées), l'Assemblée du GLCT du Grand Genève du 2 juillet 2024 a pris acte de ce recensement mais a souhaité qu'une priorisation soit réalisée par les maîtres d'ouvrages du Grand Genève afin de ne conserver que les mesures les plus vectrices d'effets sur le système de transports de l'agglomération et dont la maturité technique et financière seraient avérées.

L'objectif de cette priorisation était de recouvrir une liste de mesures dont le montant n'excéderait pas 900 MCHF, et ce afin de conserver un rapport coût – utilité assurant un taux de cofinancement compris entre 35 et 40%. Cette première priorisation a ainsi permis de réduire le volume financier de 1.6 milliards CHF de coûts de travaux, en juin 2024, à 972 MCHF en octobre 2024.

A ce jour, 22 mesures sont candidates à un cofinancement du PA5 (mesures A5), dont 20 mesures sous maîtrise d'ouvrage des membres du Pôle métropolitain ou de leurs communes :

- 8 mesures infrastructurelles d'un montant supérieur à 5 MCHF :
 - Aménagements de voies prioritaires pour les bus et modes doux en rabattement et complément multimodal (Thonon aggro ; CC Genevois, Annemasse aggro, Pays de Gex aggro/CD01 ,),
 - Liaison cyclable Basse vallée de l'Arve-Genève, rabattements cyclables Thonon aggro, Bonneville
 - Requalification et sécurisation du centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois en lien avec l'arrivée du tramway
- 12 mesures de mobilité douce et de sécurisation du trafic comprises dans un paquet forfaitaire (mesure d'un montant inférieur à 5 MCHF et dont les travaux débutent entre 2028 et 2032) et qui concernent Terre Valserhône l'Interco, Pays de Gex aggro, CC Genevois, Annemasse aggro, Thonon aggro, CC Faucigny-Glières.
- 2 mesures mobilités douces sont portées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Le total des coûts imputables est estimé entre 160 et 170 MCHF soit potentiellement une subvention comprise entre 60 et 70 MCHF. La liste des mesures présentées au titre du Projet d'agglomération 5 par les différents maîtres d'ouvrage du Genevois français figure en annexe de la présente délibération.

A l'échelle du Pôle métropolitain, les membres du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français présents ce 25 octobre se voient proposés l'arrêt de cette liste des mesures candidates au PA5.

Cependant, il est nécessaire de préciser que si le volume financier du PA5 pour l'ensemble du Grand Genève n'est toujours pas compris dans cette fourchette cible de 800-850 MCHF, l'Assemblée du GLCT du 15 novembre pourra, entre autres solutions, retirer les mesures avec le moins d'effets sur le système de transports et/ou couper dans les coûts imputables.

Le travail de priorisation et de précision technique doit donc se poursuivre avec les maîtres d'ouvrage français et suisses pour réduire encore le volume financier du PA5, notamment en réévaluant les coûts imputables de certaines mesures proposées, et ce en dépit de l'arrêt de la liste des noms des mesures ce jour.

L'adoption définitive de la liste des mesures se fera à la suite de l'Assemblée du GLCT du 15 novembre lors d'un prochain Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français. A travers la présente délibération, le Comité syndical donne mandat aux représentants du Pôle métropolitain de présenter dans les instances du GLCT Grand Genève, la liste des mesures du Genevois français candidates au PA5 et figurant en annexe de la délibération.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** la liste des mesures de mobilité candidates à un cofinancement pour les EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français au titre du PA5 ci-annexée à la présente délibération.
- **PREND ACTE** du montant provisoire compris entre 165 et 170 MCHF des mesures aujourd'hui candidates à un cofinancement au titre du PA5 en horizons A5 et B5 pour les EPCI du Pôle métropolitain du Genevois français, soit un montant de subvention sollicité entre 60 et 70MCHF.
- **PREND ACTE** de la poursuite du travail à opérer avec les différents Maîtres d'ouvrages sur les coûts imputables nécessaire à l'atteinte de la fourchette de coûts compris entre 800 et 850 MCHF pour l'ensemble du Grand Genève au titre du PA5.
- **AUTORISE** Monsieur le Président et le Bureau à poursuivre le travail de soutien et de sélection des mesures à inscrire au Projet d'agglomération de 5ème génération, notamment dans le cadre des instances transfrontalières du Grand Genève.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/10/2024

Publié ou notifié le 29/10/2024

Le secrétaire de Séance,
Gabriel DOUBLET

Le Président,
Christian DUPESSEY



Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le



ID : 074-200075372-20241029-CS2024_50-DE